

Écoutons la mise en garde de Simone de Beauvoir. « Les droits des femmes ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »

2 dates historiques et fondamentales ...

29 novembre 1974, l'Assemblée nationale française adopte le projet de loi Veil, qui dépénalise l'avortement avant la dixième semaine de grossesse.

22 janvier 1973, promulgation de l'arrêt Roe vs Wade accordant aux américaines le droit d'avorter sur tout le territoire.

.... mais aujourd'hui

Le 24 juin 2022, la Cour suprême américaine, abroge l'arrêt Roe vs Wade. Dix états ont déjà interdit l'avortement.

Depuis 2020, la Pologne interdit l'avortement et à Malte, avorter est un crime puni de peines de prison.

On le voit, le droit fondamental de la liberté pour les femmes de maîtriser leur corps et du respect de la vie privé peut être remis en cause à tout moment.

Même en France, rien n'est acquis : entre fermeture de 130 centres d'IVG ces 15 dernières années, invocation de la clause de conscience par certains gynécologues, mise en place des tarifications à l'acte, attaques de locaux du Planning Familial, médiatisation accrue des idées réactionnaires.

En cette journée Internationale du Droit à l'Avortement, il s'agit de nous mobiliser, de ne pas perdre courage. Regardons devant nous et appuyons nous sur quelques avancées récentes :

Février 2021, dépénalisation de l'avortement en Thaïlande.

Janvier 2021, en Corée du Sud, l'avortement n'est plus interdit.

Octobre 2021, le Bénin devient une des très rares nations en Afrique à autoriser l'avortement.

Continuer le combat pour que chaque femme puisse être libre de décider de sa vie, de son avenir, sans que pèse sur ses épaules une morale qui lui assigne sans qu'elle l'ait décidé, un rôle de mère. Contrairement à ce que certain.e.s disent, l'avortement n'est pas un projet de vie, c'est une réponse thérapeutique, sécurisée et dénuée de jugement à une question de santé publique et individuelle. Une société de justice sociale se doit de ne pas entraver cette liberté fondamentale de bénéficier des droits sexuels et reproductifs.

Ce que nous demandons encore et toujours :

- accroître les moyens humains et matériels pour que les avortements soient accessibles à toutes,
- intégrer une véritable formation au sein des études médicales,
- faire de l'information et de l'éducation à la sexualité,
- veiller à l'harmonisation des délais légaux entre tous les états européens,

Et s'il le faut, inscrire ce droit dans la Constitution française ainsi que dans la charte des droits fondamentaux européens.

Mercredi 28 septembre 2022

18h, Nîmes, Maison Carrée

Femmes Solidaires Nîmes 06 69 77 13 93 - femmessolidaires@gmail.com